



WWJMRD 2017; 3(9): 364-371
www.wwjmr.com
International Journal
Peer Reviewed Journal
Refereed Journal
Indexed Journal
UGC Approved Journal
Impact Factor MJIF: 4.25
e-ISSN: 2454-6615

ADOU Paul Venance
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire

La dominance sociale, une approche démocratique dans la gestion du foncier des *Kyaman* d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

ADOU Paul Venance

Abstract

The configuration of democracy in the society of the *Kyaman* of Abidjan is based on the alternation in the regulation of land between elders and social cadets. This system of political governance that governs the social order in the community follows a cyclical dynamics of devolution of the attributes of the management of the land system between age classes. In a socio-anthropological approach, we use the theory of social dominance to apprehend the relationships of authorities between dominant and dominated in the relations which bind them to the land.

Keywords: Social dominance, democratic approach, social elders, social cadets, *Kyaman* society

Introduction

La théorie de dominance sociale est une récente théorie¹ qui s'inscrit dans la dynamique d'élucidation des sens portés dans le jeu de pouvoir des hiérarchies sociales dans une société donnée. En ce sens, elle dérive des études sociologiques antérieures portant d'une part sur l'interprétation des rapports sociaux (Chazel, 1983 ; Max Weber, 1922 ; Bentham, 1780 et Bauman 1983). D'autres parts, sur l'analyse de la conflictualité sociale (Boltanski, 2009 ; Giddens, 1979 ; Pierre Bourdieu, 1976, Scott, 1998 ; Roemer, 1982). Ces deux approches s'imbriquent dans le moule actuel de la théorie de dominance sociale propre à notre analyse sur la démocratie typique à la société *kyaman*. Dans ce contexte-ci, nous sommes dans une réalité socialement construite par les autochtones d'Abidjan depuis environ deux siècles. Il s'agit d'une gestion du foncier² basée sur l'alternance au pouvoir par les classes d'âge constitutives de la communauté *Ebrié*³ (Mel Melèdje R, 2002 ; Memel-Fotê H, 1980). Le cas de figure de la démocratie originelle du terroir *Kyaman*, repose sur la décomposition de la société en catégories sociales⁴. Les classes d'âge sont le reflet des traits caractéristiques du peuple qui dans un processus cyclique parviennent tour à tour à la gestion du terroir. À cet effet, la démocratie se présente à notre sens, dans ses plus nobles lettres, comme le pouvoir, du peuple par le peuple et pour le peuple (Abraham Lincoln)⁵. Mais, pour le fonctionnement adéquat de la réalité politique, la société est caractérisée par l'existence d'une hiérarchie sociale composée d'un groupe dominant et hégémonique au

¹La Théorie de la Dominance Sociale, « Social Dominance Theory » est tributaire des études de Sidanius et Pratto (1999) sur les rapports d'autorité entre différentes couches sociales. Cette théorie est nouvelle puisqu'elle a été présentée pour la première fois au début des années 1990 (Sidanius, 1989, 1993 ; Sidanius, Devereux, & Pratto, 1992 ; Sidanius & Pratto, 1993a ; Sidanius, Pratto, Martin, & Stallworth, 1991).

²Il s'agit de l'ensemble des biens matériels (terres, marchés, édifices publics, ornements et mobiliers) et immatériels (symboles culturels de pouvoir et de prospérité) constitutifs du patrimoine des *Kyaman*.

³Les *Kyaman* sont aussi désignés de manière péjorative par l'appellation *Ebrié*. En effet, cette terminologie est issue du groupe de mots « ebri » « alo » qui signifie cœur noir. Dans le contexte historique, ce groupe lexical désignait le caractère belliqueux des hommes de cette communauté en situation de crise.

⁴Les classes d'âge sont les chambres idéologiques qui animent le jeu politique de la société *kyaman*. Elles fonctionnent selon un système de bipolarisation entre aînés et cadets sociaux.

⁵Le 19 novembre 1863, le président Lincoln prononce un discours pour l'inauguration du cimetière national en hommage aux victimes: "The Gettysburg Address".

Correspondence:
ADOU Paul Venance
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire

sommet⁶, et d'un groupe dominé⁷ à la base. Alors que ce dernier serait caractérisé par la possession d'une valeur sociale négative, le groupe dominant et hégémonique posséderait une valeur sociale positive disproportionnée. Ainsi, cet antagonisme entre aînés et cadets sociaux, bien que réel donne une teinte particulière au jeu démocratique communautaire des kyaman. Dans, un tel décor, nous sommes en phase de nous soumettre à ces interrogations suivantes :

Quelle posture revêt le jeu démocratique en pays Kyaman ? Comment la dominance sociale peut-elle induire l'alternance au pouvoir dans le système foncier local ?

Quelles sont les spécificités qui confèrent à la démocratie kyaman, son originalité ?

L'objectif de ce présent article est de comprendre le jeu démocratique local à travers les rapports de pouvoir entre aînée et cadets sociaux dans la gestion du foncier.

La thèse soutenue dans cet article est la suivante : la régulation du foncier dans les communautés Kyaman est tributaire de l'inégalité socialement construite entre aînés et cadets sociaux. Cela constitue l'essence de la démocratie dans ce type de société

Méthodologie

Pour cet article, nous porterons notre étude sur deux villages kyaman de la ville d'Abidjan, Locodjro et Anonkoua Kouté. Ce choix est fonction de deux critères : l'historicité⁸ et la représentativité⁹. Dans cette étude, nous avons recouru à l'entretien semi-directif¹⁰ et à l'autobiographie¹¹. Ces techniques de recueil de données ont été éprouvées au niveau des autorités coutumières¹² et des représentants des classes d'âge. L'ensemble de ces informations est analysé à travers les théories de dominance sociale (Sidanuis et Pratto, 1999)¹³ dans une perspective socio-anthropologique.

⁶ Le groupe des dominants est caractérisé par les aînés sociaux en âge de gouverner et de réguler les affaires courantes dans les localités Kyaman.

⁷ Le groupe des dominés correspond aux cadets sociaux, composé de néophytes admis à l'apprentissage des valeurs sociales au sein de la classe d'âge subalterne à celle des dominés. Mais, cette posture secondaire que revêt celui-ci est temporaire, elle s'achève lorsque les aînés sociaux (les dominants) ont transmis aux cadets sociaux (dominés) tous les rudiments d'une socialisation réussie. Ainsi, les dominants sont substitués par les dominés, qui cède le pouvoir au dominés. Tel se matérialise le jeu démocratique en pays kyaman dans un cycle continu.

⁸ Locodjro et d'Anonkoua Kouté représentent les villages d'origine des Kyaman d'Abidjan. Ils constituent le « berceau historique » qui abrite les traits caractéristiques de la société Kyaman.

⁹ La représentativité de ces zones d'étude est consubstantielle à l'historicité et à la similarité des pratiques foncières contemporaines avec les autres villages.

¹⁰ L'entretien semi-directif permet de laisser l'interviewé construire son propre discours. Pour conduire ces entretiens, nous nous sommes appuyés sur des guides d'entretiens élaborés à cette fin. À cet effet, nos entretiens par l'administration des questions ouvertes nous ont permis d'orienter le discours des autorités administratives et coutumières, des communautés villageoises autour des différents thèmes de notre étude.

¹¹ L'autobiographie consiste à un récit subjectif d'une personne ayant vécu une situation qui la relate à la première du singulier « je ». Des personnes ressources à notre étude (doyens d'âge, chefs de famille, chefferies) ont bien voulu partagé avec nous leurs expériences de vie. Ces informations recueillies vont émailler des pans de notre réflexion.

¹² Autorités coutumières, doyens d'âge et responsables de classes d'âge des villages Adjamé-Bingerville, d'Anono, Locodjro et d'Anonkoua Kouté.

¹³ « La théorie de dominance sociale de Sidanius et Pratto » par Michaël Dambrun, in *Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive* (L.P.S. C. O), Université Blaise Pascal-Clermont Ferrand, 34 avenue Carnot, 63037 Clermont – Ferrand cedex, courriel : dambrun@srpsy-bpclermont.fr.

Ainsi, dans une première partie, nous étudierons la configuration de la démocratie chez Kyaman. Dans une deuxième partie, nous aborderons la dominance sociale, une réalité dans la gestion du pouvoir politique. Dans une troisième partie, nous analyserons les difficultés liées à la mise en exergue de cette configuration locale de la démocratie.

I. La configuration de la démocratie chez les kyaman

Nous investissons le concept de démocratie originel de la société Kyaman d'Abidjan en analysant leur organisation sociale, politique et le mode gestion du pouvoir.

I.1. La classe d'âge

La classe d'âge est un concept qui désigne chez les peuples lagunaires¹⁴ issus de la Côte d'Ivoire une association politique dont l'objectif est l'exercice du pouvoir. De surcroît, elle est aussi une institution économique et militaire qui associe les individus de même tranche d'âge. À juste titre, Monsieur AHONDJO, un doyen d'âge du village de Locodjro, affirme en ces termes « Chez nous, nous avons aussi des partis politiques que nous appelons classe d'âge, seulement, celui-ci est greffé au cycle vie du citoyen. De même, que c'est à la maturité que l'homme est imprégné du fait politique, de même, les antagonismes idéologiques ne peuvent avoir cours qu'au sein de deux classes d'âge rivales. L'une, en âge de gouverner et l'autre, au crépuscule de la gestion du pouvoir ». De ce fait, il est indéniable que la réalité politique dans la société des Kyaman ne déroge pas à la condition élémentaire de la démocratie, c'est-à-dire la création d'« organisations politiques »¹⁵ porteuses valeurs identitaires et participant à la dynamique du jeu de pouvoir. Par conséquent, la constitution de la classe d'âge est conditionnée par des rites de passage appelés « initiation »¹⁶. L'initiation prend la forme d'épreuves physiques. Elle est aussi liée à une formation morale, politique, artistique et économique. Les Kyaman possèdent quatre (04) classes d'âge : Dougbo, Tchagba, Blessoué, Gnando. Les classes d'âge sont constituées des hommes et des femmes. Néanmoins, les femmes jouent un rôle secondaire. Elles sont affectées aux travaux de ménages et agricoles. Elles n'interviennent pas dans les affaires courantes du village. A contrario, ce sont les hommes qui assument pleinement la vie politique du terroir. Rappelons que le système politique Kyaman à l'instar de celui des autres peuples lagunaires obéit à un mode de promotion saisonnier de classes d'âge en âge de maturité sociale dans un processus cyclique. C'est donc, un tel système politique, que désigne Harris Memel-Foté à travers le concept de « séniorat »¹⁷. Ainsi, une durée invariable sépare deux classes d'âge voisines. Elle est de

¹⁴ Les Kyaman constituent un groupe ethnique du peuple lagunaire situé au sud, dans la partie littorale de la Côte d'Ivoire. Les différents groupes ethniques de cette communauté, partagent les mêmes attributs socioculturels et politiques. Toutefois, il existe quelques spécificités liées aux mythes fondateurs de ces différents ensembles identitaires.

¹⁵ Par organisations politiques, nous voulons parler des classes d'âge qui représentent la structuration du système politique Kyaman.

¹⁶ Selon Harris Memel-Foté, l'initiation « consacre la maturité physiologique requise » des jeunes hommes en qualité d'acteur politique au sein d'une classe d'âge. In, *Le système politique de Lodjokrou, une société lignagère à classes d'âge de Côte d'Ivoire*, Paris, Abidjan, Dakar, Lomé, Présence Africaine et les Nouvelles Éditions Africaines, p478.

¹⁷ « Les grands hommes de la société, les hommes adultes, principalement les chefs de lignage, le détiennent en droit et l'exerce largement en fait ». Harris Memel-Foté. Op.cit.

seize ans et à l'issue de ce temps une nouvelle classe d'âge est initiée à la gestion du terroir. Le cycle initiatique de l'ensemble des classes d'âge est donc de soixante-quatre (64) ans. Le cycle des classes d'âge est réglé suivant un protocole rigoureux grâce auquel la société politique procède à un perpétuel renouvellement. Dans le cadre du principe d'alternance propre au renouvellement des forces politiques dans le jeu démocratique, ceux qui ont accompli le cycle complet des classes d'âge quittent la vie publique pour permettre la construction d'une nouvelle vague qui les substitue avec la même reproduction identitaire. Jean – Daniel Raynaud (1979, pp 367-376) révèle que dans l'organisation politique des

Kyaman « Chaque, système a des conséquences qui favorisent le maintien de l'autre (...) ». Le clonage des valeurs traditionnelles dans le cycle de vie des formations politiques dans ce type de société constitue une nécessité pour le conservatisme des fondamentaux du système foncier tout entier. Toutefois, le jeu démocratique Kyaman repose sur des principes intrinsèques. En ce sens, l'appartenance à une classe d'âge implique la stricte observance d'un devoir de solidarité, de discipline et de fidélité. Au sein de chaque promotion, l'égalité théorique est matérialisée par la solidarité, la discipline et la fidélité. Au sein de cette organisation sociale, l'égalité théorique est altérée par une hiérarchie entre aînés, puînés, cadets et benjamins et par la désignation de responsables chargés d'en assurer la conduite. Les classes d'âge sont-elles même divisées en sous-classes d'âge. Celles-ci peuvent être considérées comme des comités qui structurent un « parti politique » conventionnel. Toutefois, ici, c'est l'ordre naturel basé sur les catégories sociales qui assurent la hiérarchisation. « Personne ne choisit personne », c'est plutôt l'âge qui détermine la position sociale de l'individu, même dans la composition la plus élémentaire de la société.

II.1.2. Les sous-classes d'âge

Elles sont subdivisées en quatre (04) (dans l'ordre croissant) : Djéou, Dongba, Agban, Assoukrou. Dans la « séniorité »¹⁸, si le droit d'aînesse n'est pas fonctionnel à l'intérieur d'une classe, il se révèle dans les rapports entre les différentes sous-classes d'âge. De sorte que « Les écarts possibles, inévitables, seront probablement corrigés, au moins pour les moins importants, par l'effet de régulation générale qu'opèrent les valeurs communes » Jean-Daniel Raynaud (1979)¹⁹. En dépit d'une subdivision interne des classes d'âge, l'harmonie qui la constitue demeure toujours exemplaire. Alors, la hiérarchie au niveau des sous-classes d'âge existe seulement à des fins éducatives et culturelles. Le rapport dominant et dominé est constaté rappelons le entre deux classes d'âge rivales. Un jeu de soutien et de rivalité allie ou sépare les membres de la société en fonction de la classe d'âge à laquelle ils appartiennent. Par ailleurs, deux classes ou sous-classes séparées par une intermédiaire sont liées par la solidarité. Chaque sous classe d'âge est dirigée par un chef toujours choisi parmi les « Djéou »²⁰. Il transmet à son groupe, dont il est le porte-parole, les instructions relatives aux travaux d'intérêt communautaire. Le chef est secondé par un

Taprognan²¹, pour sa virilité, sa beauté et ses talents de danseur.

La classe d'âge possède aussi un Ako, financier retenu par les aînés. Il assure la tutelle économique et juridique de la classe d'âge qui l'a élue. Il est par conséquent un homme riche, de préférence qui a satisfait au rite de l'Indibatcha²². Celui-ci, après avoir informé le patriarche, organise la cérémonie. Pour se soumettre à l'éthique de transparence et de déclaration publique du patrimoine économique. Celui-ci expose, pendant une journée sur la place publique, les bijoux en or massif, tout en restaurant et à abreuvant toute la société. À la fin du rituel, les bijoux deviennent la propriété du clan et le candidat prend le nom de Brimbi²³. Monsieur AKOU, un doyen d'âge de la classe d'âge « Gnando » explique mieux l'importance du « Bimbi » ces termes « Dans notre société, nous avons de la richesse que d'hommes, car c'est la valeur et la qualité du véritable Kyaman qui se laisse entrevoir à travers la position économique la plus haute qu'occupe le « brimbi » en qualité de financier de la communauté. Il est notre symbole de réussite et de fierté à tous ».

I.2. Organisation politique

Le système politique des Ebrié est de type démocratique avec l'ensemble d'une représentation égalitaire des lignages et des classes d'âge, d'une participation égale des citoyens de sexe masculin à la décision. Sans verser dans l'hybridation actuelle de la démocratie tel que souhaité par les occidentaux, les principes en la matière ont pendant longtemps été masculins. Ces formes originelles de démocratie telles que celles des Kyaman d'Abidjan et des Athéniens dans la Grèce antique prônent certes l'égalité de « tous », mais elles reposent sur les critères de sexe²⁴, d'âge²⁵ et d'intégration sociale²⁶. C'est à juste titre ce que Gaël Jeanmart et Marc-Antoine Gavray (2011, 13) expliquent en ces termes : « (...) certes, le peuple pouvait décider de son sort, et non une poignée d'aristocrates ou un tyran, mais peu de gens faisaient finalement partie du peuple ».

Dans la communauté Kyaman, l'institution des classes d'âge conduit à un exercice collégial du pouvoir. Cette collégialité est manifestée au sein des classes d'âge et dans leurs relations entre elles. Le groupe d'âge est solidaire et identifié au pouvoir qu'il exerce pendant un temps limité et invariable. Dans le village, le Nana ou doyen d'âge occupe la position la plus élevée dans la hiérarchie. Il joue un rôle important dans le domaine religieux. La direction politique est assurée par la classe d'âge parvenue au stade « d'hommes murs ». Actuellement c'est la classe d'âge Tchagba qui est au pouvoir dans les villages étudiés.

Le chef de village ou Akoubé-ôté est choisi au sein du groupe des hommes mûrs par ses compagnons de classe

²¹ Chef de guerre désigné par les membres de la classe immédiatement supérieure

²² Actes de célébration de la richesse et pouvoir dans la communauté.

²³ « Le Brimbi », signifie celui qui a de l'or.

²⁴ Que ce soit chez les Kyaman et chez les Athéniens ce sont des citoyens de sexe masculin.

²⁵ Ce sont les hommes ayant atteint l'âge de maturité sociale qui participent au jeu démocratique de la cité. Chez les Kyaman l'âge est de trente à trente-quatre ans et dans la société Grec, l'âge est de vingt ans.

²⁶ Les kyaman débutent la vie active après avoir subi avec succès les rites initiatiques du « fôtché ». Quant aux Athéniens, c'est le service militaire qui détermine l'aptitude de l'individu à siéger à l'ecclésiaste donc d'exprimer sa citoyenneté.

¹⁸ Op.cit

¹⁹ Op.cit

²⁰ « Les Djéou » sont des guerriers mâles, premier née d'une famille. Ils incarnent la force, l'intelligence et la beauté.

d'âge. Le choix est ensuite soumis à l'approbation du Nana. Celui-ci gouverne le village avec l'aide d'un conseil formé par cinq porte-paroles ou porte-cannes de sa génération. Le Brimbi jouit d'une réelle considération du fait de sa richesse. Il est écouté quand il prend la parole en conseil et est consulté par le chef de village pour toutes les décisions. Les porte-cannes ou Kpomama sont choisis en fonction de leur franchise et de leur connaissance de la coutume. Ils assurent la fonction de porte-parole du Nana et de l'Akoubé-ôté et ils transmettent les décisions du conseil aux chefs des classes inférieures pour exécution. Actuellement, dans les villages Ebrié, la tendance est au choix des chefs instruits. Car la chefferie n'est plus un simple poste coutumier, mais elle compte des enjeux stratégiques qui minent le système foncier. En tant que structure habilitée à défendre les intérêts des Populations tant au niveau des villages qu'au niveau de l'État, elle doit être capable de faire une analyse claire des contextes villageois et urbains en matière de cadastre. Monsieur OGA, un membre de la classe d'âge Tchagba, nous instruit à ce sujet : « Nous avons opté pour des dignitaires lettrés parce que nous avons tiré des leçons de la gestion des terrains villageois de nos devanciers illettrés. Nous avons compris que le contexte actuellement de la vie des Ebrié en agglomération abidjanaise est différent de celui de nos aînés. Avec nos prédécesseurs, l'absence de dignitaires instruits au plan scolaire et académique à long terme a jeté l'opacité et l'irrégularité dans la régulation du foncier local, allant jusqu'à occasionner des litiges sempiternels. Depuis nous avons changé l'ordre des choses et confié l'administration de notre cité aux intellectuelles, tout semble allé pour le mieux ».

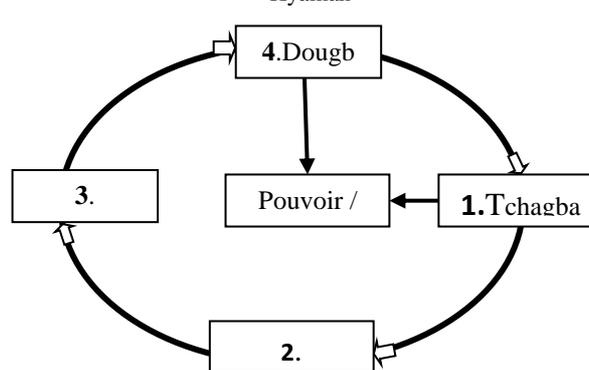
I.3. Le mode de gestion du foncier

Dans les villages étudiés, seules les classes d'âge Tchagba, Blessoué, Dougbo et Gnando sont concernées par la gestion du foncier. Par ailleurs, le foncier dans la tradition des kyaman est fortement assimilé au pouvoir. Ainsi, les autochtones utilisent ces deux concepts l'un pour l'autre dans les différentes interviews que nous avons réalisées dans cette étude. À juste titre, Monsieur AKALE, nous l'explique en ces termes : « Chez nous, la réalité du pouvoir est essentiellement liée au foncier. C'est pour quoi nous avons institué la fête de la richesse. Nous célébrons les biens qui constituent le patrimoine du citoyen et de la communauté. Ainsi, lorsqu'une classe d'âge prend le pouvoir, c'est en réalité les avoirs de la communauté qu'il détient et administre ». En ce sens, nous utiliserons tout au long de ce travail ces deux vocables l'un indépendamment de l'autre pour exprimer l'idée de règne.

Le pouvoir politique, Bernard Chantebout (2007, 596), le définit comme : « Le pouvoir d'organiser la société en fonction des fins qu'on lui suppose ». Il est décrit dans notre étude comme la caution sociale dont bénéficie chaque classe d'âge à une période déterminée pour réguler le système foncier.

La gestion du foncier repose sur la tradition Kyaman. La prise du pouvoir dans les localités se déroule selon un mode de transmission cyclique. Cette régulation cyclique met en scène à tour de rôle les classes d'âge pendant quinze (15) à vingt (20) ans. La classe d'âge actuellement à l'exercice du pouvoir est celle des Tchagba. Elle est la représentation des aspirations locales d'une gestion maîtrisée du terroir. Le schéma ci-dessous nous donne plus de détails.

Schéma 01: l'ordre d'accession au pouvoir des classes d'âge Kyaman



Source : nos enquêtes, Juin 2017

Explication du schéma

Les indices (1, 2, 3, 4) attribués à chaque classe d'âge correspondent à la position hiérarchique de celles-ci dans la gestion du pouvoir. Nous retrouvons premièrement les Tchagba, ensuite les Blessoué, après les Gnando, enfin les Dougbo.

Chaque indicateur de sens dans l'arc circulaire désigne l'ordre de transmission du pouvoir d'une classe d'âge à une autre. Les indicateurs de sens verticaux qui lient directement les classes d'âge à la zone de pouvoir ou du foncier, représentent le droit égalitaire de celles-ci à réguler les affaires socioéconomiques et politiques de la communauté pendant le temps indiqué (15 à 20 ans). Le délai affecté à la gouvernance de la classe d'âge au pouvoir est réglé dans le temps imparti par les citoyens des villages étudiés. Une classe d'âge dont le mandat a rempli pleinement les attentes de ces concitoyens verra sa gouvernance proroger jusqu'au terme de sa vingtième année d'exercice. Par contre, une classe d'âge dont l'exercice du pouvoir est controversé par les citoyens de sa communauté ne peut excéder les quinze années telles que le prévoit la tradition.

II. La dominance sociale, une réalité dans la gestion du pouvoir

L'exposition de la dominance sociale, comme principe actif de la démocratie en pays Kyaman s'explique à travers la « hiérarchie sociale et sa structure trimorphique », Felicia Pratto, Jim Sidanius et Shana Levin (2010, 271-320). Dans notre étude, cette structure se présente de la manière suivante : les aînés sociaux, les cadets sociaux et les femmes.

II.1. Les aînés sociaux

Le mode de gestion du foncier repose sur le principe de dominance sociale. La dominance sociale se définit Selon Sidanius et Pratto (2010 : 6) comme « la domination de groupes inférieurs par les groupes supérieurs et les inégalités sociales ». Ce sont les aînés sociaux « dominant » Dougbo et Tchagba qui sont en charge de la régulation du terroir, surtout des retombées économiques liées à la marchandisation des terrains dans les localités étudiées. Tant au niveau de la chefferie que dans la famille, l'emprise de ces derniers sur les ressources financières de la communauté est totale. Ils occupent une position sociale honorable. De par leur statut, les aînés sociaux constitués de membres de la chefferie et de chefs de famille bénéficient de plus privilèges économiques que les cadets.

Ils sont non seulement à l'initiative du processus de marchandisation des lots communautaires, mais aussi de la régulation du patrimoine économique du groupe social. Ils tiennent les cadets sociaux²⁷ « dominés » en marge des planifications économiques locales. Ceux-ci doivent se contenter de suivre les décisions arrêtées par les aînés. Dans les localités étudiées, on observe un contraste entre le mode de vie des aînés et des cadets sociaux. Les aînés sont les détenteurs des biens sociaux (meubles, immeubles et véhicules). Des fonds sociaux sont mis en place dans les villages pour les épauler en situation de crise économique et sanitaire. Ils bénéficient aussi des allocations financières annuelles. De même, au sein des familles, le privilège accordé aux aînés sociaux se démontre davantage à travers le rôle du chef de famille. Selon le principe de la décentralisation inhérent à la démocratie Kyaman, le chef de famille jouit d'une grande autonomie dans l'exercice de sa fonction sociale. Monsieur AKOU, un chef de famille dans le village d'Anonkoua Kouté énonce sans ambiguïté cette réalité dans ces propos : « Dans notre système politique, le chef du village ne détient pas tous les pouvoirs, ce sont plutôt les chefs de famille qui sont revêtus de pouvoir réelle surtout au niveau des grands groupes sociaux constitutifs du village que nous appelons communément famille. Il est comparable au président du Conseil général dans notre pays, sauf que son immunité est totale et garantie par la tradition ». Il est le prototype de l'ascendance²⁸ des aînés sur les cadets. Issu généralement de la classe d'âge Dougbo²⁹, le chef de famille est au centre de l'attention sociale. De sa gouvernance, dépend le bien-être ou le malaise de la cellule familiale et même du village. Surtout qu'il n'est pas contesté dans ses décisions. Il lui appartient de personnaliser ou « mutualiser » les devises que génère la mise en valeur du foncier familial.

II.2. Les cadets sociaux

Les cadets sociaux issus des « classes d'âge subalternes »³⁰ n'ont pour source de revenus que l'héritage parental. Cette situation se laisse entrevoir chez certains « Bléssoué » pères de famille qui vivent dans la promiscuité dans la maison de leurs parents. Ils sont tenus en marge de la répartition de l'argent généré par la gestion du foncier villageois et familiale. Dans le mode de distribution de la richesse, chez les Kyaman l'argent est consubstantiel à une forme de socialisation liée à l'âge. Monsieur Dogbo³¹, nous l'explique : « Chez nous l'argent n'aime pas le bruit, il faut donc une maturité suffisante pour être initié à la gestion des biens. Même si nos cadets, sont impatients, il est nécessaire qu'ils soient éprouvés de la sorte à leur tour, en

fin qu'ayant acquis les rudiments d'une gouvernance responsable du foncier, eux aussi, puissent transmettre ces mêmes valeurs aux générations avenir ». À la vitrine de ces allégations, il ressort que la position de « dominés » est une réalité socialement construite dans le but de former le futur citoyen à la maîtrise de soi, de son environnement et des biens dont il aura la charge. À travers la hardiesse des cadets sociaux à arpenter avec peine la raideur de l'échelle sociale, ceux-ci prouvent leur aptitude être de bons substituts au moment opportun. Cependant, ceux-ci ont droit à une allocation comme le prévoit la tradition. La somme est versée au chef de la classe d'âge Bléssoué. Elle est destinée à l'organisation des festivités sociales (les fêtes de nouvel an et les fêtes de génération « fatchwè »). C'est à ce privilège que doivent se contenter les cadets sociaux. Cependant, SIDANUIS et PRATTO³² soutiennent que « la hiérarchie sociale, fondée sur l'appartenance à des groupes distincts, serait à l'origine des conflits intergroupes ». À cet effet, cette situation ambivalente obnubile les cadets à vouloir s'arroger le pouvoir des aînés. Par conséquent, ils peuvent dans une logique hiérarchique propre à la dominance sociale (SIDANUIS et PRATTO)³³ être associés non seulement au « système d'âge »³⁴ mais aussi au « système de groupe arbitraire »³⁵. Ceux-ci conscient de ce fait s'attelle toujours à faire régner leur hégémonie sur la société dans le but de faire prévaloir un conservatisme utile pour la préservation du système foncier.

II.3. Les femmes

Elles aussi sont socialement réparties en classe d'âge identique à celles des hommes, mais avec un fonctionnement communautaire souvent parallèle. Elles sont soumises aux mêmes règles de fonctionnement du système social, c'est-à-dire une démocratie sociale basée sur le critère de l'âge. Ainsi, la communauté féminine est organisée en quatre classes d'âge, Tchagba, Dougbo, Gnando et Bléssoué, avec à la tête de chacune d'elles un chef. La fratrie des femmes est figée en deux blocs, celui des aînés et des cadets sociaux. Ces deux groupes en présence obéissent également au principe seniorité. À cet effet, entre les aînés, il y a une

Classe d'âge doyenne et éducatrice de l'autre, de même pour les cadets. Par ailleurs, il n'existe pas de balises fonctionnelles entre la fratrie des aînés et des cadets, la benjamine des aînés sociaux revêt à son tour le rôle de formation et d'encadrement de la doyenne des cadets. Cette organisation correspond au système cyclique de reproduction des valeurs du système sociopolitique Kyaman. L'ensemble des femmes a pour chef, la doyenne d'âge des différents groupes existant. Deux points d'ancrage allient la société femmes à celle des hommes, il s'agit de la chefferie et de l'économie. En effet, il n'y a un chef de village dans la société Kyaman. Il est toujours de genre masculin, mais son autorité s'applique aux deux sexes. Car contrairement aux autres communautés du groupe des lagunaires en Côte d'Ivoire, celle des kyaman est patrilinéaire. Toutefois, loin de constituer une société

²⁷ Dans les localités Kyaman de la ville d'Abidjan, ce sont les classes d'âge Gnando et Bléssoué qui représentent les cadets sociaux. Pourtant, auparavant, il y a de cela une décennie que la classe d'âge Gnando était en charge de la gestion du pouvoir dans l'ensemble des villages Ebrié. Le jeu démocratique a conduit successivement les membres de la classe d'âge Dougbo et maintenant Tchaba dans les arcanes du pouvoir.

²⁸ Non pas une domination aveugle et déshumanisante, il s'agit là d'un rapport de degré nécessairement au bon fonctionnement du système social.

²⁹ Bien que ce soit la classe d'âge Tchagba soit actuellement au pouvoir, celle des « Dougbo » occupe la position d'« ancien » donc de conseiller (confère schéma 01). Alors, ces deux classes d'âge sont réellement celles qui régulent le pouvoir dans les localités. De fait, elles sont dans la catégorie des aînés sociaux.

³⁰ Il s'agit actuellement dans les villages, des classes d'âge Gnando et Bléssoué.

³¹ L'un de nos enquêtés, membre la classe d'âge Dougbo, dans le village de Locodjro.

³² Op.cit

³³ Ibid.

³⁴ Système d'âge : pouvoir disproportionner des aînés Tchagba et Dougbo sur les cadets Bléssoué et les Gnando.

³⁵ Système de groupe de pression : les cadets sont dans une logique d'assujettis. De ce fait, ils sont souvent associés à un niveau de violence élevé pour revendiquer leurs droits.

misogyne, la communauté des Ebrîé d'Abidjan accorde une certaine autonomie à la femme dans la gestion sociétale, surtout qu'elle lui délègue son « économie de crise »³⁶. Pour Sidanius et Pratto (1993, 173-211), la femme, possède dans ce type d'organisation « une valeur sociale négative », car elle détient une faible autorité politique et économique. Elle est confinée dans une bulle sociale contrôlée par les hommes qui détiennent les pouvoirs réels de la société.

III. Des spécificités de la « démocratie Kyaman »

Des particularités peuvent être appréhendées dans les abus constatés tant au niveau du pouvoir des aînés que de la passation de pouvoir entre les deux groupes antagonistes et d'une insuffisance structurelle.

III.1. Le pouvoir des aînés

Les aînés sociaux (Dougbo et Tchagba) occupent une place primordiale dans le système politique Kyaman. Ils représentent les autorités coutumières tant au niveau de la chefferie que de la famille, ce que Sidanius et Pratto³⁷ qualifient de « groupes dominants et hégémoniques au sommet ». Au niveau de la chefferie, les chefs de villages et les notables sont issus de la classe d'âge Tchagba. Le conseil des sages et le doyen d'âge sont quant à eux, aux mains des membres de la classe d'âge Dougbo. Le comité politique actif est constitué que des membres de la classe d'âge Tchagba. Ceux-ci sont les garants et les dépositaires de la tradition dans la gestion de la gestion du foncier local, selon Sidanius et Pratto³⁸, ils sont détenteurs de « valeurs sociales positives ». De surcroît, l'organisation du système politique dans les villages étudiés reconnaît la prépondérance du Nana³⁹ dans l'exercice du droit d'accès à la terre. Celui-ci est un symbole de la stabilité de la vie sociopolitique. Il est l'incarnation de la sagesse locale. Sa parole fait office de lois ou de référent principal dans le système foncier.

Michaël Dambrun explicite la « seniorité » en ces termes : « Une valeur sociale positive signifie la possession de l'autorité politique et du pouvoir (...) ». Le doyen d'âge dans la société Kyaman est le garant de l'originalité du pouvoir socioculturel et politique kyaman. Il est le lien entre le contemporain et le passé. Christine Terrier (1995 : 9) affirme que les doyens d'âge ont « des relations privilégiées avec les génies et les ancêtres. Lorsqu'ils les sollicitent ou les invoquent, c'est pour leur demander d'accorder durabilité, protection ou bénédiction à la chose matérielle ou personne humaine, au profit de quoi ou de qui ils sont sollicités ». Puisque le pouvoir est sacré dans la société kyaman, le doyen d'âge ou le chef de terre est consulté par le chef du village et le chef de famille avant toute action foncière. Par sa prestation, il bénit les actes institutionnels du terroir. Lorsqu'il oppose un refus à une marchandisation foncière en cours, celle-ci est immédiatement délaissée par crainte d'une malédiction

³⁶ Depuis la crise économique des années 1980, dans les nombreux foyers qui kyaman de la ville d'Abidjan, ce sont les femmes qui tiennent l'économie familiale. Elles s'adonnent à l'activité de commerce d'attiéké, une semoule de manioc séchée puis cuite à la vapeur et beaucoup prisée dans la consommation alimentaire des Abidjanais. C'est donc de ces dividendes issus de ces ventes que les foyers Kyaman en situation de crise financière subsistent.

³⁷ Sidanius et Pratto, *ibid*.

³⁸ Sidanius et Pratto, *id*.

³⁹ Celui-ci, est l'homme le plus âgé parmi les anciens de sa communauté. Il s'agit du doyen d'âge.

quelconque. Il est donc incontournable dans le système foncier local.

Le chef et les notables sont les régulateurs des décisions prises au sommet par le doyen d'âge. Toutefois, le chef est le détenteur exclusif des testaments⁴⁰ juridico-administratives et politique du terroir. Il a un droit de regard sur toutes les transactions foncières dans les villages, car toute marchandisation authentique est avisée par celui-ci. D'ailleurs, il perçoit une compensation financière à cet effet. Il joue ainsi un rôle déterminant dans les actes fonciers tant au point de vue communautaires que familiales. Il est un stratège social. De ce fait, il semble être en marge des enjeux économiques liés au foncier dans sa localité. Par ailleurs, il utilise discrètement les notables et les membres de sa « congrégation politique »⁴¹ pour établir son hégémonie financière dans sa localité. Il est rarement l'objet de suspicion au sein de ses administrés. Quel que soit l'état d'avancement de sa prospérité post-fonction, il a le bénéfice du doute. Selon Francis Akindes (2011 :38), il s'agit de la philosophie du « grilleur d'arachides ». « L'on ne regarde pas dans la bouche de celui qui grille des arachides ». Pour lui, « cette parabole africaine ne prend son sens que rapporté à une certaine représentation des attributs du pouvoir politique en Afrique en général, et en Côte d'Ivoire en particulier. Griller l'arachide suppose qu'à un moment donné de la cuisson, « le grilleur » en apprécie la teneur en sel. Symboliquement, la relation entre l'acte de griller et la bouche qui goûtes tient dans le privilège « du grilleur » d'appartenir au cercle restreint de la clientèle politique, bénéficiaire de la répartition inégale, mais socialement et politiquement légitime du fait de son positionnement. L'évocation de la bouche renvoie ici à la logique de manducation fortement présente dans la représentation sociale de l'exercice du pouvoir politique en Afrique ». Par la conscience collective de cette imagerie populaire, le chef de village et les membres de sa congrégation politique peuvent jouir d'une sorte d'immunité au sein du groupe social. De ce fait, ils sont couverts par les faveurs sociales de celui-ci. Ils constituent pour Izard, M. (1985b : 454) les « gens du pouvoir ».

III.2. La passation de pouvoir entre les aînés et cadets sociaux

Nous pouvons appréhender la chefferie comme une instance qui reflète la morphologie sociale de la société Kyaman. Elle est surtout une tribune politique où les classes d'âge du village viennent subir une sorte d'évaluation collective. La classe d'âge au pouvoir doit faire preuve de son aptitude à exercer et à maîtriser le « jeu politique » dans la société. Actuellement, les Tchagba subissent cette épreuve sous le regard bienveillant des autres classes. Les Gnando et les Bléssoué sont les rivaux politiques de ceux-ci. Ils constituent « l'opinion publique », les évaluateurs de la gouvernance de l'actuelle classe d'âge au pouvoir. L'observation qu'ils en font n'est pas immédiatement rapportée au Tchagba. Car, ceux-ci jouissent d'une immunité liée à leur position sociale.

⁴⁰ Des documents institutionnels portant sur tous les actes politiques de la communauté sont transmis d'un pouvoir à un autre et de génération en génération. Ce sont ces documents portant mémoire de la gestion de la vie communautaire par les classes d'âge successives qui sont versés au compte de l'actuelle autorité coutumière représentée par les Tchagba.

⁴¹ Le chef du village étant lui-même le rejeton de la classe d'âge Tchagba, constitue avec les membres de sa génération, une famille politique au fait de la gestion du portefeuille financier dans sa localité.

Durant le mandat des Tchagba, les Gnando et les Bléssoué adoptent une posture passive dans l'optique de laisser apparaître la véritable nature de ceux-ci dans la régulation de la vie communautaire. C'est ce qui est constaté par le mutisme occasionnel des Gnando et Bléssoué sur l'état de la gestion du foncier des Tchagba. À juste titre, Michaël Dambrun⁴² explique que dans une perspective de dominance sociale : « Le biais pro-exogroupe est un processus utilisé par les membres de groupes désavantagés qui marque leur participation active au maintien du statu quo et de la hiérarchie sociale ». Néanmoins, cette inertie est temporelle. Elle prendra fin au terme du règne des Tchagba. Alors, sous une forme de jugement social. Les Tchagba seront jugés par leurs paires (Gnando et Bléssoué) en fonction des actions qu'ils ont posées durant le temps d'exercice du pouvoir. Dans les localités, ce jugement qui advient en fin de la mission d'une classe d'âge au pouvoir se déroule violemment souvent. Car en ce moment-là, celle-ci devra rendre compte des transgressions qu'elle a commises. C'est ce qui transparait dans les propos de Monsieur DONPE Antoine, membre de la classe d'âge Gnando du village d'Anonkoua Kouté, « Chez nous, on ne transmet pas le pouvoir, mais on l'arrache au moment venu ». En occurrence, dans le village de Locodjro où les Dougbo sont évincés par force du pouvoir par leurs cadets sociaux Tchagba. Au regard de ces pratiques, la gestion du foncier par les classes d'âge obéit au « mythe du jugement dernier ». Il s'agit d'une allégorie qui enseigne qu'au terme de toute vie, advient un jugement divin pendant lequel l'homme est puni ou récompensé en fonction de ses actes. De plus, Monsieur Aké le responsable du comité local de gestion du foncier de Djrogobité le reconnaît en ces termes « De même que nous devons rendre compte de nos actes devant Dieu à la fin de notre existence, de même à la fin de chaque mandat ceux qui à la charge du foncier communautaire vont aussi rendre compte de leurs actes dans le village ».

III.3. Des insuffisances structurelles liées au système politique kyaman

Dans la démocratie Kyaman, le mandat d'exercice du pouvoir est fixé à durée de quinze à vingt ans (15 à 20 ans). Cette période implique un double enjeu, D'abord, pour les « dominants », les aînés sociaux, cette échéance relativement longue laisse libre cours au subjectivisme dans la régulation du foncier communautaire. Dans les villages d'Anonkoua

Kouté et de Locodjro, la forte autorité des chefs de famille et des membres de la chefferie ont tendance à balayer les préceptes de vie de la communauté Kyaman au profit de la volonté personnelle des aînés sociaux. Monsieur AKOU⁴³, expose cette réalité en ces termes : « Dans mon village, ce sont ceux qui exercent le pouvoir actuellement qui sont au cœur de toutes les décisions. Ils ont tendance à confondre leur position actuellement avec notre tradition qui est certes basée sur le droit d'ainesse mais surtout prône l'humilité et le respect de la diversité sociale ». Ensuite, pour les cadets sociaux qui aspirent à une gestion prochaine du pouvoir ce délai, s'avère long et éprouvant, surtout qu'ils doivent se soumettre à la volonté des aînés. Ils perçoivent leur situation comme une emprise, ce qui les rend adeptes de

l'idée d'une justice sociale. Ainsi, Dambrun⁴⁴ pense que les cadets sociaux : « (...) utiliseraient les stéréotypes afin de maintenir la perception que les arrangements sociaux et le système sont justes, légitimes et justifiables, même si cela est contraire à leurs intérêts personnels et collectifs ». Par ailleurs, l'absence d'une instance suprême de règlement de litiges sociaux, entache l'objectivité des décisions politiques de la communauté. En effet, la plus haute distinction sociale accordée au plus anciens de la communauté traduit encore un subjectivisme notoire dans la vie démocratique Kyaman. Le Nana, bien qu'étant une figure de proue de la tradition ne saurait en tant qu'individu incarné la volonté commune des villageois. De plus, l'état de vieillesse avancé de celui-ci peut être facteur d'une distorsion de la réalité existentielle, cela, à cause d'une probable altération de sa condition sanitaire et d'une conception non actualisée de la vie. Monsieur NIANGBO⁴⁵, nous confie sa conception de la réalité : « J'ai toujours demandé à la communauté villageoise, lorsque j'étais aux affaires de réfléchir sur le statut du Nana de sorte à proposer une instance suprême collégiale. Cette initiative à valeur mon éviction du pouvoir. Toutefois, je pense que le temps nous situera sur la véracité de mes propos ». Malgré, un effort intérieur de changement, le système social kyaman montre sa rigidité et sa coercition en rejetant hors de sa sphère toute idée de changement susceptible de corrompre son originalité.

Conclusion

La démocratie Kyaman est calquée sur les traits caractéristiques socioculturels et politiques des autochtones d'Abidjan. Elle est le fait des quatre classes qui constituent les principales formations politiques de cette société traditionnelle. Comme tout modèle de démocratie, celle des Kyaman est respectueuse de certains principes notamment d'une durée de gouvernance et une d'une alternance au pouvoir dans un processus cyclique de gestion du terroir. La théorie de dominance sociale nous a permis de connaître la configuration du modèle système foncier de cette communauté à travers deux critères majeurs. D'abord, l'ascension sociale est d'ordre collégial et obéit à la séniorité. Ensuite, l'originalité du système politique Kyaman est garantie par « les mythes légitimiseurs »⁴⁶ tels que l'immutabilité du pouvoir des anciens et la justice sociale visant à restaurer l'intégrité du pouvoir enfin de chaque mandat. Des caractéristiques qui confèrent à la démocratie Kyaman son originalité. Cependant, dans un monde actuel caractérisé par la double ouverture des sociétés sur des sujets autrefois tabous et une exclusivité des diversités comme condition nécessaire de la démocratie, peut-on affirmer que la démocratie Kyaman en est véritablement une ?

Bibliographie

1. AKINDÈS, F. (2003), « Le lien social en question dans une Afrique en mutation », Côte d'Ivoire, Université de Bouaké, Département de sociologie, P30.
2. CHANTEBOUT, B. (2006), Droit constitutionnel, Sirey, coll. « Sirey Université », 23^{ème} édition, P596.
3. BAUMAN, R. (2002), Women and polics ancient Rome, Routledge is an imprint of Taylor & Francis, an

⁴² Michaël Dambrun. Op.cit.

⁴³ Monsieur AKOU est un membre de la classe d'âge Gnando du village d'Anonkoua Kouté.

⁴⁴ Michaël Dambrun. Op.cit

⁴⁵ Un octogénaire du village de Locodjoro, ex-dignitaire de ce village.

⁴⁶ Michaël Dambrun. Ibid.

- informa company, P310.
4. BENTHAM, J. (1780), Introduction to the principles of morals and legislation, London, Printed for T. Payne and Son at News Gate. P 56.
 5. BOLTANSKY, L. (2009), De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation, Paris, Paris, Gallimard « NRF Essais », 2009, P294.
 6. BOURDIEU, P et BOLTANSKI, L. (1976), La production de l'idéologie dominante, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, Volume 2, Numéro 2, pp.3-73.
 7. CHAZEL, F. (1983), Pouvoir, structure et domination, Revue française de Sociologie, Volume 24, pp 369-393.
 8. GAVRAY, M A et al. (2011), Petite histoire des pratiques démocratiques ou comment mettre en œuvre l'égalité, Collection sociale, P80.
 9. GIDDENS, A. (1979), Central Problems in Social Theory: Action, Structure, and Contradiction in Social Analysis, University of California Press, P294.
 10. IZARD, M. (1985b), Gens du pouvoir, gens de la terre. Les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (Bassin de la Volta Blanche), Cambridge University Press, Ed, Maison des sciences de l'homme, Paris, P404.
 11. MEMEL-FOTÊ, H. (1980), Le système politique de Lodjoukrou : une société lignagère à classe d'âge, Paris, Présence Africaine, P479.
 12. MEL MÉLÈDJE, R. (2011), « Anthropologie des enjeux de la violence chez les lagunaires de Côte d'Ivoire », Université de Bouaké, In African sociological review/revue africaine de sociologie, 13,1, Dept of Anthropolgy and Socilogie, Universiy of western Cape, Cape Town, South Africa, pp 78-104.
 13. SCOTT, R. (1998), Organizations: Rational, Natural, and Open Systems, Prentice Hall, P416.
 14. SIDANIUS, J., PRATTO, F. (1999), Social dominance: an intergroup theory of social hierarchy and oppression, New Work, Cambridge University Press, p403.
 15. SIDANIUS, J., PRATTO, F. (2010), Les inégalités au prisme de la théorie de la dominance sociale, Paris, POLINE, P6.
 16. TERRIER, C. (1995), « Gens de la terre et gens du pouvoir dans la société abidjanaise (Côte-d'Ivoire) », Côte d'Ivoire, ORSTOM, P9.
 17. WEBE, M. (2003), économie et société, Tome2, Pocket, Agora pocket, Numéro 172, P424.